

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 SUR SALAIRES 2020

Faites nous connaître vos promesses de dons par mail ou par courrier postal

■ ENTREPRISE :

Je soussigné(e)

Représentant de l'entreprise :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Mél :

Effectuera un versement au titre de la taxe d'apprentissage à l'UGA Chimie-Biologie

■ VERSEMENT :

Montant du versement :

■ MODALITES DE PAIEMENT : chèque libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'UGA, virement

À retourner à :

Sylvie Canavesio

UGA CHIMIE-BIOLOGIE

470 rue de la Chimie - Bâtiment André Rassat / Chimie E

BP 53 – 38041 GRENOBLE Cedex 9



MASTER GÉNIE DES PROCÉDÉS

2021

TAXE D'APPRENTISSAGE

**AIDEZ-NOUS À FORMER
VOS FUTURS COLLABORATEURS !**

LICENCE ET MASTER

UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE AVEC 4 PARCOURS

Énergie Environnement Formulation Ecoulements

LA FILIÈRE GÉNIE DES PROCÉDÉS, C'EST :

- 75 diplômés de Master/an
- une sélection à l'entrée en Master
- 40 semaines de stage obligatoires
- une visite des stagiaires sur site
- de nombreux cycles de Travaux Pratiques (30%)
- de nombreux intervenants de l'industrie (25%)

POURQUOI NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage nous aide à former vos futurs collaborateurs en adéquation avec l'évolution des besoins de demain. Elle nous permet de financer des équipements pédagogiques pour former des cadres aux techniques et méthodes innovantes. Elle est indispensable à notre fonctionnement et représente 80% de notre budget d'équipement.

CE QUE NOUS EN FAISONS

- Acquisition de pilotes pédagogiques afin d'équiper le hall de génie des procédés
- Acquisition de logiciels spécifiques (FLUENT, PROSIM, MINITAB, ...)
- Mise à niveau des équipements informatiques

Consultez le détail de notre formation sur :

<https://gdp.univ-grenoble-alpes.fr/>

GÉNIE DES PROCÉDÉS

VERSEZ LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'UFR DE CHIMIE ET DE BIOLOGIE

Pour votre entreprise la taxe d'apprentissage 2020 se divise en 2 parties

Base de calcul : 0,68% de la masse salariale 2020 prévisionnelle

87%
part apprentissage

13% (ex hors quotas)
part « Dépenses -
Versements volontaires »

Cette part peut être versée
à l'UFR Chimie Biologie
Notre UAI : 0383461F

<https://taxe-apprentissage.univ-grenoble-alpes.fr>

POUR NOUS CONTACTER :

Sylvie Canavesio

Relations Entreprises

Tel. 04 76 51 45 42

ufrchimiebiologie-entreprise@univ-grenoble-alpes.fr

UFR CHIMIE-BIOLOGIE

470 rue de la Chimie

Bâtiment André Rassat / Chimie E

BP 53 – 38041 GRENOBLE Cedex 9